



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2024-2026

Date d'édition : Juillet 2024

Entité : Ville d'Igny

Adresse : 23 avenue de la division Leclerc, 91430 Igny

1. Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

2. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes de la Ville d'Igny.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de la Direction de la Communication de la Ville d'Igny.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

3. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent au service Communication. Cette équipe est notamment composée d'une chargée de communication digitale et d'une directrice de la communication.



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Des ressources financières sont allouées à l'accessibilité numérique pour des actions d'audit, de corrections des lacunes identifiées et de formations des collaborateurs pour renforcer leur expertise. Ces ressources sont réévaluées chaque année en fonction des actions à mener.

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

1. Action de formation et de sensibilisation
Des actions de formations seront organisées pour permettre aux collaborateurs d'améliorer l'accessibilité numérique, notamment des documents téléchargeables.
2. Recours à des compétences externes
La ville d'Igny fait appel à des intervenants externes pour accompagner la mise en œuvre de la politique d'accessibilité. A ce jour :
 - La société Accessman pour la réalisation d'audits.
 - Réalisateur web pour les corrections techniques.
3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets
Le respect des critères du RGAA est pris en compte par les équipes et les intervenants externes dans les projets d'évolutions liés au site.
4. Traitement des retours usagers
Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, des moyens de contact ont été mis en place sur notre site pour permettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés via les coordonnées indiquées sur notre page Accessibilité. Conformément à notre engagement pour une amélioration continue, les problèmes signalés par les utilisateurs feront l'objet d'un suivi et seront ajoutés dans les corrections planifiées.

5. Processus de contrôle et de validation

Le site internet a fait l'objet d'un audit en 2024 par la société Accessman. Il fera l'objet d'un nouvel audit après des opérations de mises aux normes afin de mettre à jour la déclaration de conformité.

6. Périmètre technique et fonctionnel

1. Recensement

Le service communication gère uniquement le site de la ville d'Igny



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2. Évaluation et qualification

Un recensement exhaustif des fonctionnalités de l'ensemble du site a été effectué pour servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits et corrections qui ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble du site.

7. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2024 à 2026. Le détail des actions planifiées se trouve dans le plan annuel 2024.

8. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Ville d'Igny.

| Nom | Consultation | Date de mise à jour |
|-----------|------------------------|---------------------|
| Plan 2024 | Consulter le document | 26 juillet 2024 |
| Plan 2025 | En cours d'élaboration | |
| Plan 2026 | En cours d'élaboration | |

9. Annexe 1 : périmètre technique public

La liste ci-dessous présente le site prioritaire faisant partie du schéma pluriannuel pouvant être portés à la connaissance du public.

| Nom | Type | Site internet |
|--------------|----------|---|
| Ville d'Igny | Internet | https://igny.fr/ |